

# Apivia Mutuelle, le référent de la protection sociale de vos salariés

Apivia Mutuelle s'inscrit dans la politique du groupe Macif, au sein du métier Santé Prévoyance, dans sa mission de protection de ses adhérents.

Apivia Mutuelle est présente à toutes les grandes étapes de la vie de l'entreprise.

Nos conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner et vous proposer l'offre adaptée à votre activité et à votre situation.

## VOS CONTACTS EN AGENCES

**Angoulême** • 25 boulevard de Bury • 05 45 95 92 98  
**Bordeaux** • 19 rue Esprit des Lois • 05 56 79 07 06  
**Bressuire** • 70 boulevard de Thouars • 05 49 65 31 27  
**Cognac** • 31 place François 1<sup>er</sup> • 05 16 45 22 83  
**La Rochelle J. Moulin** • 45-49 avenue Jean-Moulin • 05 16 49 60 27  
**La Rochelle J. Guiton** • Parc d'activités Jean Guiton - Bat C  
rue des Trois Frères • (ouverture prévue juillet 2020)  
**Niort** • 8-10 rue de l'Hôtel de ville • 05 49 77 27 48  
**Rochefort Gambetta** • 15 avenue Gambetta • 05 46 99 77 12  
**Rochefort Corderie** • 1 rue Toufaire • 05 46 99 98 81  
**Saintes** • 38 cours National • 05 46 74 23 54



 CS 30000 - 79077 Niort Cedex 9

 **N°Cristal** 0 970 820 888  
APPEL NON SURTAXE

 [apivia.fr](http://apivia.fr)

**Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit.**

Le contrat est distribué et assuré par **Apivia Mutuelle** – Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, membre de la Mutualité Française. SIREN : 775 709 710 – Siège social : 45-49 avenue Jean Moulin – 17034 La Rochelle cedex 1.

Les **garanties d'assistance** sont assurées par **IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS NIORT 481 511 632. Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.



DOCUMENT NON CONTRACTUEL - SANTÉ ENTREPRISES - 05/20 - Crédit photo: Istock - Peopleimages - mapodie



## Mutuelle Santé Entreprises

Une réponse  
sur-mesure pour  
vos salariés

**Bien protéger la santé de  
mes salariés, c'est essentiel !**



# Offrez à vos salariés une protection santé optimale.

## 1 LA MUTUELLE SANTÉ INDISPENSABLE POUR FAIRE FACE AUX ÉVÈNEMENTS DE LA VIE

Parce que votre entreprise est unique, vous êtes en relation avec un expert dédié à la protection santé collective.

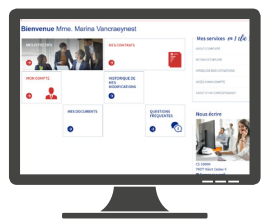
Votre interlocuteur dédié recueille l'ensemble des informations spécifiques à votre entreprise : votre secteur d'activité, vos effectifs, votre organisation...

Il analyse, à partir de ces données, les dispositions à respecter pour garantir la conformité de votre contrat avec la réglementation.

### Un lien permanent avec les services en charge des ressources humaines

- La mise en place «clé en main»
- Un accompagnement tout au long de la vie du contrat : bilan annuel et rencontres régulières définies avec vous selon vos besoins.

### Une gestion facilitée au quotidien avec votre espace employeur



L'espace employeur vous offre une véritable autonomie et vous permet de réduire le temps consacré à la gestion courante du contrat collectif santé.

- Gérer votre contrat et modifier vos informations en toute autonomie
- Affilier et retirer les salariés de votre entreprise
- Disposer de la liste des personnes protégées à tout moment



## DES AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX

### Pour votre entreprise

Vos cotisations patronales sont exonérées de charges sociales et déductibles fiscalement<sup>(1)</sup>.

### Pour vos salariés

Les cotisations salariales et patronales de santé sont déductibles de leur revenu brut imposable<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve du respect par l'entreprise des conditions et des seuils fixés par la réglementation en vigueur.

## 2 UNE OFFRE CONSTRUITE ENSEMBLE

Répondre à vos besoins et ceux de vos salariés, en respectant vos obligations légales.

L'étendue de notre offre permet de répondre à tous vos objectifs de protection sociale en modulant les garanties en fonction de vos priorités budgétaires et celles de vos salariés.

- Un socle de garanties essentielles aux dépenses de santé courantes, qui répond aux obligations du contrat responsable et intègre le 100 % Santé.
- Une offre sur-mesure, conçue en étroite collaboration, pour vous apporter des solutions innovantes adaptées à votre entreprise.

### BON À SAVOIR

#### Complémentaire santé collective : les obligations de l'employeur

Dans un domaine où la réglementation évolue régulièrement, nous réalisons une veille juridique permanente pour vous conseiller et adapter votre contrat. Nous vous accompagnons quant au respect de votre obligation d'information des salariés, notamment la mise à disposition de la notice d'information.

Cet accompagnement vous permet de sécuriser le strict respect des dispositions légales du code de la Sécurité sociale.

## 3 DES SERVICES ASSOCIÉS POUR UNE OFFRE COMPLÈTE

### + LE RÉSEAU SANTÉCLAIR

De nombreux services et avantages dédiés à la santé et au bien-être de vos salariés :

- Des tarifs négociés avec un large panel de professionnels de santé
- Analyse de devis
- Géolocalisation de professionnels de santé
- Des services innovants : téléconsultation, coaching sommeil et nutrition, deuxième avis médical...

### + APIVIA ASSISTANCE

En cas d'hospitalisation, d'immobilisation à domicile ou de pathologie lourde, des solutions pour parer au plus urgent :

- Portage de médicaments, transport aux rendez-vous médicaux
- Garde d'enfants, conduite à l'école, soutien scolaire
- Courses, repas, coiffure à domicile, petit jardinage
- Coaching d'aide au retour à l'emploi suite à un arrêt prolongé

### + ESPACE ADHÉRENT ET APPLI MOBILE

Des services digitaux pour :

- Suivre ses remboursements
- Envoyer ses factures, décomptes, devis
- Télécharger sa carte de tiers payant
- Consulter ses garanties
- Modifier ses informations personnelles

### + APIVIA PRÉVENTION

- Un site dédié : [www.apivia-prevention.fr](http://www.apivia-prevention.fr)
- Organisation d'actions thématiques pour les salariés : conférences, ateliers, débats...
- Formation aux gestes de premiers secours